

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE R-5 104 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE R-1 105 AFIN D'Y INCLURE LE LOT 2 126 830

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 8 juin 2021, le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé :

**Projet de règlement numéro 308-75-21 amendant le règlement de zonage numéro 308-91
afin de modifier la délimitation de la zone R-5 104 au détriment de la zone R-1 105
afin d'y inclure le lot 2 126 830**

Dans le contexte de pandémie du COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 propose une procédure alternative aux procédures faisant partie du processus décisionnel municipal qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens.

La procédure doit être remplacée par une **consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Ce projet de règlement comprend des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 308-75-21 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site internet en suivant le lien : <https://www.pointe-calumet.ca/la-municipalite/avis-publics/>.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 1^{er} juillet 2021 à 16h30 de la manière suivante :

- Par la poste, au Service d'urbanisme, 300, avenue Basile-Routhier, Pointe-Calumet (Québec) J0N 1G2
- Par courriel à l'adresse : s.bleau-caron@pointe-calumet.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Fait et donné à Pointe-Calumet, ce 16^{ème} jour du mois de juin deux mille vingt et un.



CHANTAL PILON,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Pilon, directrice générale de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 16 juin 2021, entre 13h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 juin 2021.

